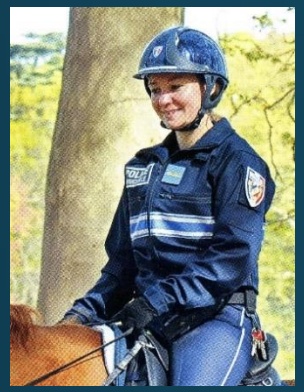
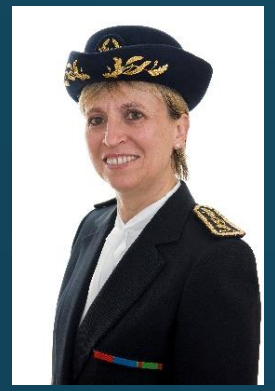

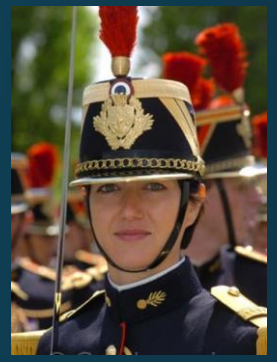

8 mars

Journée internationale des droits des femmes

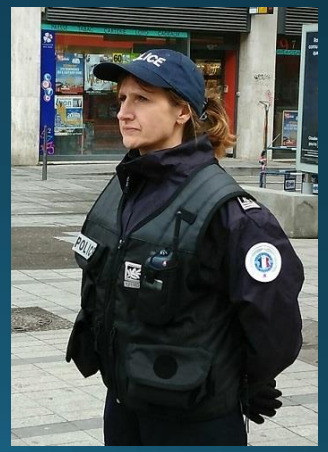

Les femmes dans la Police

Les femmes en uniforme

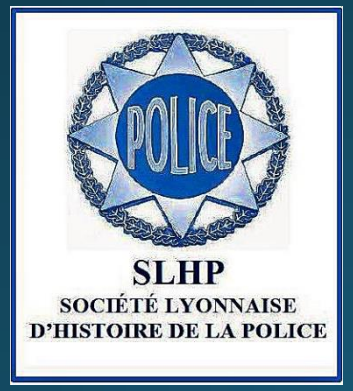

8 mars 2017 – préfecture du Rhône
Journée internationale des droits des femmes
(réactualisation mars 2018)

« *L'un des fondements de la division sexuelle du travail est de réserver aux seuls hommes, à des rares exceptions près, le maniement des outils les plus sophistiqués. Or parmi ces outils, les armes constituent un cas particulier. Elles font l'objet d'une interdiction redoublée, qui s'est longtemps traduite par un verrouillage de l'armée et de la police, institutions spécialisées dans l'usage de la contrainte physique longtemps réservées aux hommes.* »

« *Il a fallu près d'un demi-siècle de débats pour que les femmes passent du statut d'assistantes de police dévouées à l'enfance dans les années 1930 au statut de fonctionnaire de police à part entière. L'ouverture progressive de la police aux femmes, parce qu'elle transgresse les usages* [...] »

Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin,*
Geneviève Pruvost, *De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*

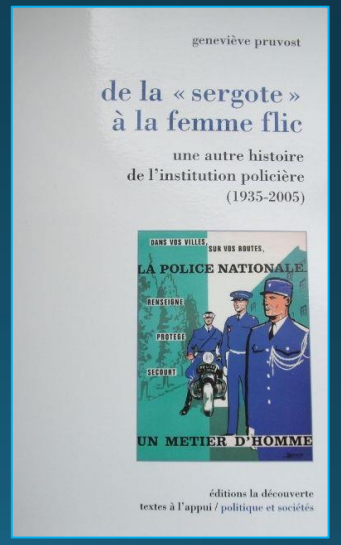

155 ans
d’un long cheminement
l’égalité femme - homme est gravée dans le marbre

Septembre 1791 : *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, d’Olympe de Gouges

25 mars 1792 : Discours de Théroigne de Méricourt :
« *Citoyennes, armons-nous* ! »
prononcé à la Société fraternelle des Minimes

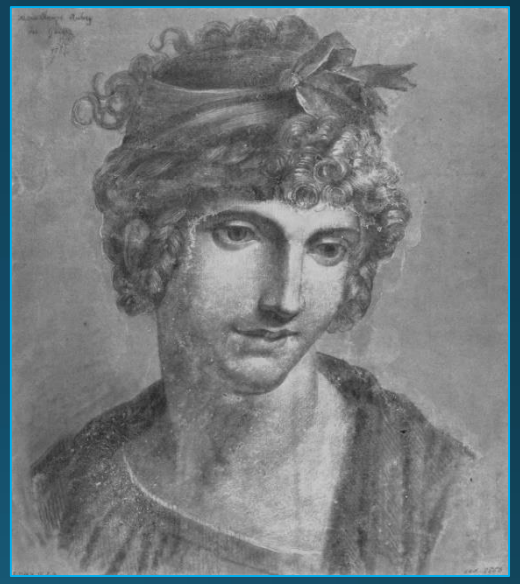

(Olympe de Gouges, dessin anonyme)

27 octobre 1946, Préambule de la Constitution, Article 3 :
« *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l’homme* »

Et la femme entra très timidement dans l’administration

En 1893, le préfet Edgar Monteil, réclame pour la préfecture de la Seine, l’emploi des femmes pour certains travaux de bureau comme le comptage des coupons à la caisse municipale afin « *d’aider à tirer plus d’une femme de la misère qui attend souvent son sexe* […] ».

À la fin du 19e siècle les conditions de l’auxiliariat féminin sont médiocres et précaires,

La femme est « utile » à l’administration mais l’on ne songe pas encore à ses droits à elle.

Dans la quasi-totalité des institutions régaliennes en charge de la sécurité publique, les femmes vont accéder par les métiers de l’administratif, du social ou de la santé.

Historique de la féminisation de la police

Vers l’égalité réelle femmes - hommes

Hier
Les dames dactylographes

En 1913, 9 ministères sur 12 ont un cadre de dames dactylographes (Justice, Affaires étrangères, Intérieur, Instruction publique, Travaux publics, Agriculture, Travail, Postes, Finances, Contributions directes et Douanes) totalisant 300 personnes.

La Première Guerre mondiale, en créant une pénurie de main-d'œuvre masculine, impose au monde du travail l'emploi des femmes, lesquelles se voient offrir des postes jusque-là réservés aux hommes. Toutefois ces fonctions restent largement subalternes.

En 1914, 12 « *dames dactylographes* » sont recrutées à la préfecture de Police de Paris, par Célestin Hennion,

Le préfet Louis Lépine défenseur de la cause des femmes

En 1918, le préfet Louis Lépine, part de l'expérience du conflit, pour défendre l'accès des femmes aux fonctions publiques, « […] *une situation dans la cité digne de leur courage (et) qui leur assure considération et sécurité* […] » : « *Partout où les femmes ont remplacé les hommes depuis la guerre, elles ont fait preuve de plus d'assiduité, de plus d'ordre, de plus de dévouement* […] *Bien loin de proscrire le travail des femmes, je demande qu'on le favorise.* »

Le militantisme des associations féministes

L’ouverture de la police aux femmes transgresse les usages.
La femme n’a pas sa place dans une institution répressive.

Féminisation initiée par les associations féministes réformistes d’inspiration protestante qui ne fait pas l’unanimité (communistes, catholiques) :

- L’Union française pour le suffrage des femmes (UFSF) de Cécile Kahn épouse Brunschvicg,
- La Ligue française du droit des femmes,
- et principalement le Conseil national des femmes françaises (CNFF) présidé par Adrienne Avril de Sainte-Croix, puis de Georgette Barbizet, déléguée près du tribunal pour enfants, qui agit auprès du conseil municipal de Paris et du préfet de Police.

Les assistantes de police de la préfecture de Police

Le 18 décembre 1934, le conseil municipal de Paris vote la création de deux postes d'assistantes de police (arrêté du 8 avril 1935).
20 postes, le 31 décembre 1935.

Elles dépendent de la direction de l'Hygiène et de non de la Police municipale.

Elles ont une carte de réquisition comme les gardiens de la paix et les inspecteurs de police.

Et sont cantonnées à des missions spécifiques au sexe féminin : la famille, les femmes et les mineurs et la surveillance de la voie publique.

Les premières « femmes agents » en 1935.

(PP/Cab/SMAC)

Les assistantes de police de Grenoble et Lyon

1935 à Grenoble, deux inspectrices sociales, recrutées par le maire socialiste Paul Mistral.
Un arrêté ayant fermé les maisons de tolérance, elles vont s'occuper des prostituées.

1936 à Lyon, première police urbaine étatisée depuis 1851,
recrutement de trois assistantes de police.

Elles sont assimilées à des gardiens de la paix.

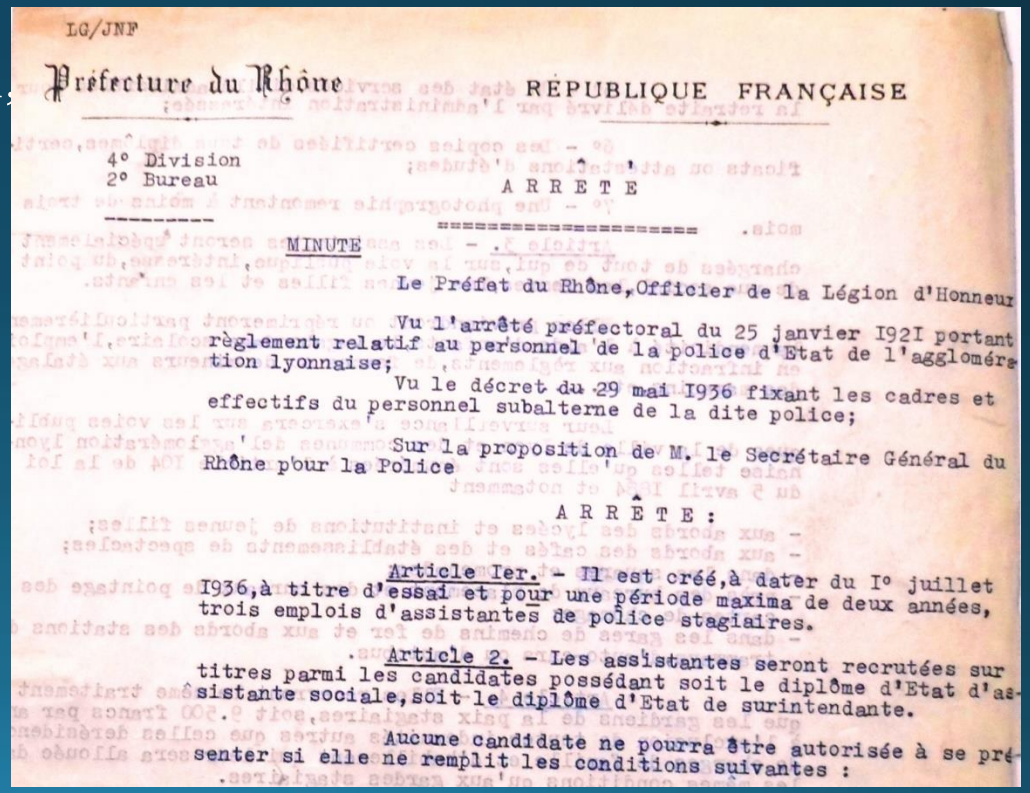

LG/JNF

Préfecture du Rhône — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4° Division
2° Bureau

ARRETE

MINUTE

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier I92I portant règlement relatif au personnel de la police d'Etat de l'agglomération lyonnaise;

Vu le décret du 29 mai I936 fixant les cadres et effectifs du personnel subalterne de la dite police;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général du Rhône pour la Police

ARRÊTE :

Article Ier. - Il est créé, à dater du I° juillet I936, à titre d'essai et pour une période maxima de deux années, trois emplois d'assistantes de police stagiaires.

Article 2. - Les assistantes seront recrutées sur titres parmi les candidates possédant soit le diplôme d'Etat d'assistante sociale, soit le diplôme d'Etat de surintendante.

Aucune candidate ne pourra être autorisée à se présenter si elle ne remplit les conditions suivantes :

Les auxiliaires féminines de Vichy

A Paris : une vingtaine de femmes, toutes affectées à la brigade de protection des mineurs de la direction de la police judiciaire.

A Lyon : en 1943, recrutement d'auxiliaires, assistantes ou gardiennes de la paix, formées à l'école de police de Vourles.

En uniforme, non armées bien qu'ayant reçu une formation au tir, elles sont affectées, à la surveillance « sociale » de la rue, au contrôle des marchés et à la prévention du « marché noir ». 90 auxiliaires recrutées et licenciées au plus tard en 1946.

Des auxiliaires de police affectées dans divers services de police y compris dans les GMR.

SLHP

Egalité juridique de la femme et de l'homme

(Préambule de la Constitution de 1946)

Ordonnance du 21 avril 1944, portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération. (Gouvernement d'Alger)
[…] Elections […]
Art. 17 – *Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* […]

L'après-guerre est marquée par une mutation profonde des mentalités qui autorise, par étapes successives, la résistible accession à un traitement égalitaire.

Unanimité des partis politiques à défendre l'égalité homme/femme dans l'emploi même de celui de policier : Association des femmes démocrates (UDF), Parti socialiste, RPR, PCF, le mouvement « Choisir » de Renée Wormser…

Paris, du social à la police en civil

Les assistantes de police de la préfecture de Police sont désormais assimilées aux inspecteurs (1948) puis aux officiers de police adjoint (OPA).

Mais, toujours exclusivement cantonnées à des missions sociales, de prévention de la délinquance juvénile et de l'enfance en danger.

Dans les années 1950, le concours d'OPA leur est ouvert à Paris.

Les recrutements sont différenciés entre préfecture de Police (PP) et Sûreté nationale (SN).

Assistante de police 1960
(*PP/Cab/SMAC*)

La Sûreté nationale : un bastion qui résiste à la féminisation

Le débat passe de la scène locale à la scène nationale, porté par la ministre Germaine Poinso-Chapuis. (Opposition du PCF : anti-police - anticommunisme policier).

L’ENA ouverte aux femmes recrute entre 0 et 5 par promotion entre 1946 et 1966.

A la Libération, l’armée poursuit sa féminisation,

La féminisation se heurte à plusieurs interdits : le port de l’arme (Donner la vie/donner la mort), l’accès au commandement, la représentation de la force et de l’ordre,

La police un métier d’homme ?

Entrée dans le corps des officiers de police et des inspecteurs
(police en civil)

Une féminisation assez peu visible, progressive mais continue

1966 : création de la Police nationale par fusion de la Sûreté nationale et de la préfecture de Police.

1968 : concours national unique d'OPA avec quota (5%)

Immanquablement affectées dans un premier temps dans les brigades de mineurs.
Intégration progressive dans les autres services de la Police urbaine (à Lyon, en brigade de préservation sociale : mœurs et stupéfiants, de la sûreté urbaine)

1972 : ouverture de l'emploi d'enquêteur et concours d'inspecteur (ex-OPA). Postes dans les services de police en civil (SRPJ de Lyon – GRB) puis postes à responsabilité de chefs de sections, de groupes, de brigades, etc.

Transgression de l'interdit du commandement armé

Commissaire de police

1974 : ouverture du concours de commissaire de police.

Forte médiatisation

Le Figaro : « C'est fait, nous aurons bientôt des Bourrel en jupons », « quatre jeunes femmes ont été admises au concours de commissaire »

Le Monde, 8-10 juin 1975. Seconde promotion médiatisée, le ministère choisit comme ambassadrice, Danielle Thiery, entrée comme OPA.

Officier de paix

1983 : ouverture du concours d'officier de paix

1995 : création du corps de commandement (fusion inspecteurs et officiers de paix).

Le port de l’uniforme de police et de l’arme apparente

Forte médiatisation

1978 : Ouverture du concours de gardien de la paix

1997 : Ouverture des emplois d’ADS, adjoints de sécurité,

2004 : Accès à la formation des Cadets de la République, option Police Nationale,

Daisy ADS

Inspecteurs de police et officiers de paix unifiés en 1995
dans le corps de commandement avec unicité des grades
et port de l’uniforme pour tous les policiers de tous grades

Cadres administratifs, scientifiques et techniques

Féminisation des postes administratifs très élevée.

1985 : création de la PTS, Police technique et scientifique, avec unification des laboratoires de police dont les postes étaient composés, outre de policiers, d'agents contractuels parmi lesquels la proportion de femmes était élevée, dans les spécialités relevant de la physique, chimie, pharmacie, etc. :

Accès aux emplois d'ingénieurs.

1995 : la création du grade d'attaché de police ouvre un débouché dans le cadre A.

Fin des quotas

Décret du 3 mars 1992 (sous la pression de la Cour de justice européenne) : Abandon de la pratique jugée discriminatoire des quotas féminins.

Prise en compte de la féminisation

Maternité : droit, dès le 4ème mois de grossesse, dispense des missions de voie publique ; aménagement du temps de travail, à partir du 3ème mois ; autorisations spéciales d'absence (examens prénataux obligatoires, etc.)
Aménagement locaux (Vestiaires, toilettes séparés) Adaptation tenues et équipements (gilets pare-balles, armement, etc.)

Féminisation des appellations, grades, titres et fonctions (Administration française)

L’égalité Femmes - Hommes

Accès à tous les grades, tous les métiers, tous les services et directions de la Police nationale

Le verrou des CRS est tombé :
Premières femmes, commissaire (2004), officier (1992), gardien (2009) et ADS.

RAID, BRI, BAC, SDLP, déminage, brigade fluviale, moniteur de tir, moniteur de sport de combat, conducteur de chien, motard, plongeur, etc…

Accès à la haute hiérarchie

Premières femmes :

- Cheffe de circonscription de sécurité publique (1980) : Martine Chieze-Nauté
- Commissaire divisionnaire (1991) : Martine Monteil et Danielle Thiery
- Contrôleure générale (1999) : Mireille Ballestrazzi
- Directrice des services actifs (2002) : Martine Monteil, DPJ de la préfecture de Police, (2004) DCPJ
- Préfète (2008) : Martine Monteil
- Inspectrice générale (2006) : Geneviève Bourdin et Hélène Martini
- Directrice de l'ENSP (2010) : Hélène Martini
- Directrice de l'IGPN (2012) : Marie-France Monéger-Guyomarc'h
- Présidente du comité exécutif de l'OIPC-Interpol (2012) : Mireille Ballestrazzi.

Le tribut du sang versé

http://policehommage.blogspot.fr/1991/10/catherine-choukroun-prefecture-de.html

Catherine Choukroun, brigadière de police tuée le 20 février 1991 à Paris

M,C Baillet
Le Parisien

Marie-Christine Baillet, officière de paix, tuée le 9 juin 1991, à Mantes-la-Jolie

Anne Pavageau, lieutenante de police, tuée le 11 octobre 2011 à Bourges

Clarissa Jean-Philippe, brigadière en police municipale à Montrouge, tuée le 8 janvier 2015

L’héroïsation médiatique

Des commissaires à la carrière ascensionnelle exemplaire :
Danielle Thiery, écrivaine, Martine Monteil, Mireille Ballestrazzi.

Et plus généralement des femmes policiers dotées du pouvoir des armes, qui exercent une fascination certaine du grand public dans les médias, les fictions télévisées, les films et les romans, qui les mettent en vedette et ne les blâment pas d’avoir transgressé l’ordre social.

Des seconds rôles aux rôles principaux. Des rôles interchangeables Femmes/Hommes.

Quelle place pour les femmes au sein de la Police nationale ?

- Filière administrative : 85 % (catégorie C), 79 % (catégorie B) et 57 % (catégorie A)

- Filière scientifique : + de 60% dans les trois catégories

- Filière active : 32 % (ADS), 24 % (commissaires et officières), 18% (gardiennes de la paix)

A l’international

Les femmes dans les polices étrangères

La femme dans les services de police étrangers

GRC :Nancy Bilodeau

1977 : OIPC 46e session, septembre 1977, Stockholm, « le rôle et la situation de la femme dans les services de police » : 55/63 pays ont du personnel féminin.

Jordanie

Aujourd'hui les femmes policières sont présentes dans la très grande majorité des 190 pays membres d'Interpol.

Avec toutefois des différences, des spécificités, des limites (religion, culture, coutume et tradition, droit interne, Common-Law) concernant le commandement, l'armement, les métiers, les périmètres de compétence et plus généralement l'égalité femmes-hommes dans le pays.

Aux Nations-Unies

En novembre 2014, l'**ONU**, dans sa **résolution sur les fonctions de police dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits**, a réaffirmé « *que les femmes jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, et soulignant qu'il importe qu'elles participent pleinement et sur un pied d'égalité à tous efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité, et qu'il serait bon qu'elles soient davantage associées à la prise des décisions qui intéressent la prévention et le règlement des conflits, y compris les questions liées au maintien de l'ordre et à l'état de droit* […]

Rôle réaffirmé, en mars 2016, lors d'une réunion de chefs de police africains à Alger sur la lutte contre les violences faites aux femmes, par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon :

« *Nous avons particulièrement besoin de femmes francophones pour servir dans nos opérations. Elles peuvent mettre les communautés à l'aise et servir de modèles pour les femmes au niveau local* [,,,]»

Les Femmes en uniforme

Féminisation et militarité

Préfectorale

Préfets et sous-préfets sont dotés d'un uniforme depuis l'an 8 (1800)

1945 : Création de l'ENA

1947 : Entrée des trois premières femmes à l'ENA

1974 : Nomination de la première femme sous-préfet, Florence Hugodot

1981 : Première femme préfet, Yvette Chassagne

1996 : 1ère préfète de région, Bernadette Malgorn

2012 : 22 préfètes dont 13 en poste territorial (12 % de l'effectif)

2014 : Représentent 15,7 % des préfets et 25,2 % des sous-préfets

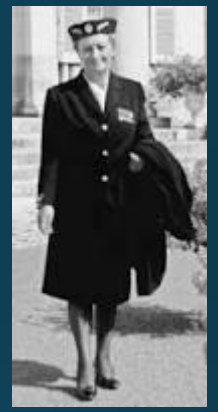

Yvette Chassagne

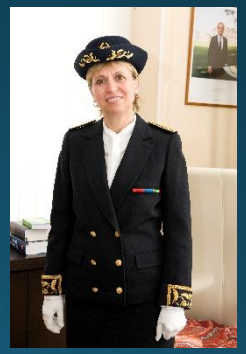

Fabienne Buccio,

préfète de la région Normandie

Gendarmerie nationale

Karine Lejeune
Porte-parole

1945 : Après la Libération, recrutement de personnels administratifs féminins civils

Féminisation progressive liée au statut des différents corps.

- 1972: volontaires du service national féminin,
- 1983 : officiers et sous-officiers de gendarmerie (quotas 5% - 7,5%)
- 1998 : Suppression des quotas
- 1999 : Gendarmes adjoints volontaires féminins.
- 2012 : Création de la fonction référent égalité professionnelle au niveau de la DGGN
- 2013 : 1ère femme général de brigade de gendarmerie, Isabelle Guion de Méritens
- 2014 : Mise en place d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle

Adjudante Alicia Champlon et MDL Audrey Bertaut, tuées le 17 juin 2012 à Collobrières (83)

Taux de féminisation global de 17,8 % : Officiers 7%, sous-officiers 12%, volontaires 31%. Accès à tous les postes et tous les métiers (dont GIGN et Gendarmerie mobile (2015)

Aux armées

Féminisation par étapes, conditionnée par l'adaptation des divers statuts et des armes.

PFAT en Indochine

1909 : Création d'un premier corps d'infirmières laïques des hôpitaux militaires.
1940 : Création à Londres du corps féminin des FFL et à partir de 1944, des corps des personnels féminins de l'armée de terre (PFAT), de la marine (SFF) et de l'air (FFA)

1952 : création du corps de santé militaire féminin (statut en 1969),

1970 : Accès à Polytechnique, major Anne Chopinet. 1983 : Saint-Cyr-Coëtquidan (quotas)

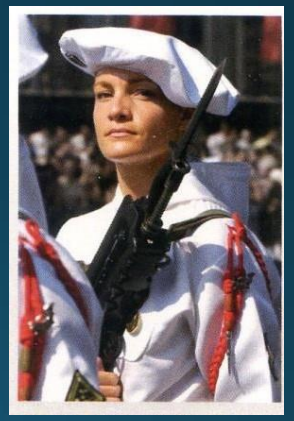

1971 : Ouverture d'un service national volontaire. 1972 : Statut militaire unique hommes/femmes.

1975 : Accès sous-officiers des armes (quotas). 1984: officiers (quotas) et progressivement à tous les métiers et postes dans la marine et l'armée de l'air

1976 : Valérie André 1ère femme général ; 2013 : 15 générales.

Taux global de féminisation : 15% (13% officiers, 17% sous-officiers, 13% militaires du rang. 17% réservistes opérationnels)

Douanes

Intégration par étape du fait notamment des missions spécifiques des brigades.
Fort passé militaire de la Douane

19e siècle : Des « dames visiteuses » aux hôtesses des douanes en uniforme (1959)
1907 : Emploi de 10 dames dactylographes
1946 :Accès aux principaux emplois des bureaux et de catégorie C pour la surveillance
1960 : Trois premières femmes inspecteurs des douanes (quota)
1979 ; Suppression du *numerus clausus*. 1983 : suppression des quotas
1980 : Accès à toutes les fonctions. 1982 (uniforme, arme)
1985 : 1ère femme directeur régional

Musée des Douanes

2014 : Anne Cornet, directrice interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne

Hélène Crocquevieille, directrice générale des douanes et droits indirects

Taux de féminisation 27%.

Administration pénitentiaire

Spécificité de la parité homme-femme liée au domaine d'intervention : prisons hommes/ femmes/mineurs.

Premières femmes à intervenir en prison : religieuses, épouses de personnels et au 19e siècle, « dames laïques »

1912-1920 : Recrutements de surveillantes de petit effectif et de grand effectif.
1927-1930 : Affectations en maisons d'éducation surveillée ou écoles de préservation.
1935 : Accès par le biais du service social
1982 : Autorisation de réaliser des recrutements de surveillants séparés (20%).
1983 : Suppression de la répartition sexuée des postes pour le personnel éducatif et de probation, le personnel administratif, d'intendance (en 1989) pour les personnels de direction, technique et de formation.
1961 : 1ère femme directeur d'un établissement pour adultes à la Petite Roquette.
1987 : Première femme directeur régional des services pénitentiaires (DSP)
2007 : quota maintenu par dérogation à 15%
2013 : Marie-Line Hanicot, directrice interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne

Filières très féminisées SPIP (71%) administrative (80%). 30 % (taux global) 20 % surveillance (officières 27%, SVT 14% et 20%), DSP (43 %).

Polices municipales

Première force de police française avant l'étatisation amorcée à Lyon en 1851 et généralisée sous Vichy de la Police nationale.

Existantes dans cette forme depuis la IIIe République (1884), dans certaines communes, une loi de 1972 constitue le premier cadre, leur statut fera l'objet de plusieurs textes en 1994, 1999, 2001, 2003, 2010,2014, etc.

PM Lyon

En 2015, taux de féminisation : 16 %
A Lyon, taux supérieur : 24%

Accès à tous les grades et à tous les emplois
.

Sapeurs-Pompiers

Des femmes dans une communauté d'hommes
La lutte contre le feu

Officier SDIS 42

1976 : « Les corps de sapeurs-pompiers communaux peuvent être composés de personnels tant masculins que féminins ».

- Des femmes participaient déjà au volontariat contre le feu et cela, depuis le Moyen-Age -

1977 : premier recrutement officiel de femmes.

2002 : Accès à la BSPP (militaire à Paris)

2011 : Madeleine Deloire, chef SDIS67

2013 : 1ère femme commandant de compagnie à la BSPP, Perrine Montel (entrée en 2007)

2014 : 1ère femme officier du BMPM, capitaine de corvette Magali Blanchard (Marseille)

24 janvier 2017 : Caporale-chef Aurélie Salel de la BSPP « morte au feu »

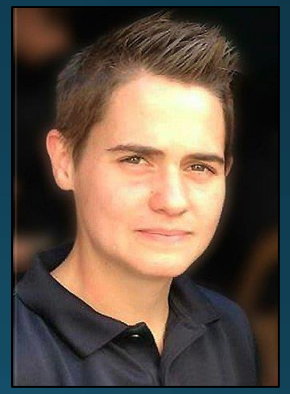

Aurélie Salel

14% des SP civils : officiers (3%) sous-officiers (2%) caporaux et sapeurs (5 et 7%),

SPV (3 – 4 –10 et 20%) (Intérieur 2012)

Egalité Femmes – Hommes

Institutions – textes

Institutions et textes égalité femmes-hommes

Année internationale de la femme (1975) et Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) (ONU)

16 décembre 1977, Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale (ONU)

1974-1976 : 1er secrétariat d'État à la Condition féminine (Françoise Giroud).
1981 : Ministère délégué aux Droits de la femme. 1985 : Ministère de plein exercice (Yvette Roudy)
1988-2007 : Six ministères délégués ou secrétariats d'État
2012 : Ministère des Droits des femmes
2013 : Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.
2014-2016 : Secrétariat d'État aux Droits des femmes
2017 : Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes
Directions régionales et délégations départementales aux Droits des femmes et à l'Égalité,

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Lois sur la parité (1999) Constitution de 1958 (art. 3 & 4); 6 juin 2000 ; 11 avril 2003 ; 31 janvier 2007 ; (2008) Constitution (art. 1er) ; loi 27 janvier 2001 ; 12 mars 2012 ; 17 mai & 22 juillet 2013 ; 6 août 2014.

Sources - Bibliographie - Crédits photos

Archives départementales et municipales
Vida Azimi, « La féminisation des administrations françaises : étapes et historiographie (XVIIIe siècle-1945) », *la Revue française d'administration publique* n°145, 2013
Valérie Boussard, Marc Loriol & Sandrine Caroly « Une féminisation sur fond de segmentation professionnelle genrée : le cas des policières en commissariat », *Réponses sociologiques* n° 14, 2007
Léna Cojan, *Zone sensible, déposition d'une femme lieutenant de police*, Favre, 2002, 152 p.
Gérard Delhomez, *La police au féminin*, thèse pour le doctorat 3e cycle « Education et culture », sous la direction de Roger Tebib, Université de Reims, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1982
Quentin Deluermoz, « Femmes en uniforme », *La Vie des idées*, 7 janvier 2009.http://www.laviedesidees.fr/Femmes-en-uniforme.html
Florence Montreynaud, *l'aventure des femmes XXe-XXIe siècle*
La tribune du commissaire, n° 119, juillet 2011 « Vous avez dit parité ! ».
Liaisons 2005, « 9100 femmes au service des parisiens », préfecture de Police, Paris
Geneviève Pruvost, *De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*, Paris, la Découverte, 2008 ; *Profession : policier. Sexe : féminin*, Collection Ethnologie de la France, Paris, (MSH), 2007 ; « La dynamique des professions à l'épreuve de la féminisation : l'ascension atypique des femmes commissaires », *Sociologie du Travail*, 2007 ; « Force, violence et virilité : les conditions de l'intégration des femmes policiers », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, numéro spécial « Violence(s) au féminin. Femmes délinquantes, femmes violentes, femmes déviantes », dirigé par Frédéric Ocqueteau et Anne Wyvekens, 2006
Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers, XIXe et XXe siècle*, Paris, Odile Jacob. 2002

Ministères de l'Intérieur (dont 30ème anniversaire de la première promotion de femmes gardiens de la paix 1979-2009), de la Défense et de la Justice, Direction générale des Douanes, Préfecture de police-Cab-SMAC (Exposition « Femmes et métiers de la préfecture de police, d'hier et d'aujourd'hui » 2014), OIPC-Interpol, ENAP, ENSP, DZCRS Lyon, DIRF Lyon, Groupement gendarmerie Rhône, SDMIS, SHPN, IPA, SHD, DGGN, Ville de Lyon (Police municipale), *BNF-Gallica*, BML, Musée des Douanes, Musée des Sapeurs-Pompiers de Lyon, association des Femmes de l'Intérieur, association histoire des Douanes, SLHP, *Civique*, presse, sources privées

Remerciements

Michel Delpuech, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Gérard Gavory, préfet délégué pour la Défense et la Sécurité
Jean-Louis Amat, directeur de cabinet du préfet de région.
Elsa Palandjian, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité
Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie
Hélène Martini, inspectrice générale (H), directrice de l'ENSP et Françoise Louviot
Anne Cornet, directrice interrégionale des Douanes et Valérie Sablier, secrétariat interrégional
Colonel Didier Wioland, commandant le groupement départemental de gendarmerie du Rhône, adjudante-chef Violaine Chabardes, chef de la BDPJ Lyon
Françoise Gicquel, commissaire divisionnaire (H) PP/CAB/SMAC
Pierre Labalme, commissaire principal et Bruno Perret, commandant, DZCRS Lyon
Christophe Pernette-Tixier, commissaire divisionnaire, directeur général adjoint,Valérie Riou, Henri Fernandez, directeur de la police municipale et Fabienne Dura, Ville de Lyon
Médecin Lieutenante-colonelle Naïma Baladi, commandant Christophe Serre, SDMIS 69 et Jacques Perier, historien
Isabelle Sire-Ferry, commissaire divisionnaire, DDSP 69
Patrick Salotti, SLHP

© Tous droits réservés - Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017
Directeur de la publication, Michel Salager - ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé) – mars 2017 - 2018
E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : http://www.slhp-raa.fr @slhistopol

Diaporama réalisé par

la Société lyonnaise d’histoire de la police : Michel Salager, Aline et Nicolas Lespagnol-Rizzi

Musique et arrangements : Nicolas Lespagnol-Rizzi

En partenariat avec la préfecture du Rhône et la délégation régionale aux droits des femmes et à l’égalité

Avec le parrainage de M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

Service du protocole de la préfecture.

Moyens techniques : service intérieur de la préfecture et RESIC